



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
DIMANCHE 14 JUILLET 2019  
N°49 / 2019



En exercice : 30

Présents : 16

Absents : 14

Procuration : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Étaient présents :

Attoumani Black ABDULLAH, Zalihata ABOUDOU,  
Soilihi AHMED, Nourou ANDJIBOU, Anrifina ASSANI,  
Salami ASSANI, Mariame BACO OUSSENI,  
Chaharani BAMANA, Saandia BOINA, Fonte IBRAHIM,  
Hidahya MAHAFIDHOU, Ismaila MDEREMANE SAHEVA,  
Mariama MHIDINI, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI,  
El Farsi SAID, Mohamadi-Colo SOILHI-MADI.

Étaient absents :

Mouhamadilmounir ABDALLAH,  
Chadhoul Abdou, Mouslim  
ABDOURAHAMAN, Chamsia DJIHADI  
SOILHI, Zouhouria FOUNDI CHEBANI,  
Elline HEDJA, Hanima IBRAHIMA,  
Thomas INOUSSA, Abdoullatuf MADI,  
Soidridine MADI, Angatahi MELA,  
Ali-Moussa MOUSSA-BEN,  
Rifcati OMAR-FOUNDI, Fatima SALIM.

Objet :

Transformation du poste "Chargé de mission commande publique" en "Assistant Gestion Comptable et Commande Publique"

Procurations : Néant

*L'an deux mille dix-neuf, le 14 du mois de juillet, le conseil communautaire s'est réuni au siège sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 8 juillet 2019 conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El farsi SAÏD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

NOTA :

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes le 25/07/2019

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Anrifina ASSANI



Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;

Vu l'ordonnance n°2011-1708 du 1er décembre 2011

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié

Vu la délibération n°29/2018 du 25 janvier 2018 créant le poste de Chargé de Mission Commande publique/rerelations avec les communes

Le Président propose de recruter un(e) Assistant(e) de Gestion Administrative, Comptable et Commande Publique afin de poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie financière. Il est nécessaire d'étoffer l'équipe chargée de la gestion financière et budgétaire, dans un souci d'efficacité et de transparence. C'est un moyen de vulgariser et partager en interne ce volet finances. Dans cette perspective, une comptabilité d'engagement initiée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 est en phase d'être renforcée. La commande publique sera entièrement une composante du pôle administratif et financier. Les facteurs d'évolution à ce poste sont : Évolutions réglementaires (marchés publics, règles comptables, statuts, etc.)

**Objectifs comptables :** Assurer une comptabilité d'engagement, de la commande au solde d'une prestation, traitement comptable des dépenses et recettes courantes, tenue de régies d'avances ou de recettes, etc.

Assurer la relation avec les partenaires internes (services) et externes (Administrations, Usagers, Fournisseurs ou services utilisateurs) pour le suivi comptable et financier.

**Objectifs de la commande publique :** Recenser les besoins annuels des services à travers un tableau de bord, rédiger les cahiers des charges des appels d'offres (DCE), notification des marchés, Suivi administratif de l'exécution des marchés, Formaliser et faire appliquer les procédures des marchés, préparer le mandatement des acomptes et des avances concernant les opérations, organiser et suivre la levée des cautions, assurer la bonne réception des chantiers...

**Cadres statutaires :** Titulaire (Rédacteur) ou Contractuel **Cadre d'emploi :** Rédacteurs territoriaux

**Filière :** Administrative **Catégorie :** B **Rattachement hiérarchique :** DAF/ DGS/ DGA

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE

**D'approuver** la transformation du poste de "Chargé(e) de mission Commande Publique" en "Assistant Gestion Comptable et Commande Publique"

**D'inscrire** les crédits correspondants au budget.

**D'autoriser** le 1<sup>er</sup> vice-Président Anrifina Assani à signer cette délibération en l'absence du Président

*Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.*

Fait à Bandrélé, le 23 juillet 2019

Le 1<sup>er</sup> vice-Président



Anrifina ASSANI